

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2022.13 – Assurance des musées – avenant n° 2 au lot 1 (Musée Matra)

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;

Considérant le lot 1 (Musée Matra) du marché des assurances des musées ;

Considérant l'attribution au groupement ACRC/HELVETIA Assurances, dont le mandataire est domicilié 40 rue Jules Louis Breton à Vierzon (18100), pour un montant de prime 2023 de 15 971,24 euros ttc ;

Considérant l'avenant n° 2 au lot 1 qui augmente le montant initial de la prime pour tenir compte de l'exposition temporaire « l'Epopée Renault ».

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un avenant n° 2 est passé avec le groupement ACRC/HELVETIA Assurances afin d'augmenter le montant de la prime du lot 1 (Musée Matra) du marché relatif aux assurances des musées.

ARTICLE 2 - La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours. Elle se chiffre à la somme de 1 251,61 euros ttc. Le montant total du marché est porté à la somme de 26 254,30 euros ttc.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 22/04/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 24 AVR. 2025

Publié ou notifié le 24 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 24 AVR 2025

Le Maire,



Jeanny LONGEOUX